



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procuration : 1

Convocation : 30 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le trente octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA-ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

65/2020 - OBJET : Tarification de l'eau et modalités de facturation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs pour l'eau et l'assainissement. Il est proposé d'augmenter les tarifs du prix de l'eau et de l'assainissement de 7% à compter du 1^{er} janvier 2021 et de les établir comme suit :

	Frais Fixes	Prix
EAU	35,00 €	1,52 € / m ³
ASSAINISSEMENT	35,00 €	1,41 € / m ³

Monsieur le Maire propose également d'instaurer un paiement semestriel. La première facture s'effectuera sur une estimation de la consommation et la deuxième sur le relevé de compteur annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

14 VOIX POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration),

4 VOIX CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine),

0 ABSTENTION,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les tarifs de l'eau et de l'assainissement susmentionnés à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **D'INSTAURER** une facturation semestrielle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201105-65-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

Corneilla-la-Rivière - Conseil Municipal du 5 novembre 2020